

Mairie de St Elix le Château

# Le Petit Guide de l'Ecole





● Les horaires de l'école

● Fonctionnement  
Règlement

● Cantine

● Bus

● La page  
des parents

● ALAE

● ALSH

● Circulation  
Stationnement

Un guide élaboré par l'ensemble des acteurs de l'école.

Vous retrouverez toutes les informations utiles pour cette nouvelle année scolaire.



Bonne rentrée  
à tous !!

# LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

	Maternelle		Elémentaire	
Lundi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25
Mardi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25
Mercredi	8h45 - 12h15		8h45 - 12h15	
Jeudi	8h45 - 12h15	Parcours éducatifs	8h45 - 12h15	Parcours éducatifs
Vendredi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25

Ouverture du portail 10min avant les horaires indiqués.  
Sieste des petits à 13h15

## \*LES PARCOURS EDUCATIFS

Les enfants s'inscrivent à des projets proposés par l'équipe d'animation pour une période scolaire entre deux vacances. Les projets visent à développer l'ouverture culturelle, environnementale, artistique et sportive.

La participation des enfants n'est pas obligatoire. Mais lorsqu'un enfant commence un parcours éducatif, il doit s'engager à le suivre jusqu'à la fin de la période. Un enfant ne peut pas intégrer un parcours éducatif en cours de période.

### TARIFS

10 € pour l'année pour un enfant, 18 € / an pour deux enfants, 24 € / an pour trois enfants. Paiement auprès de l'ALAE.  
Ce tarif couvre le temps de parcours éducatif de 14h15 à 16h25. Au-delà, c'est le tarif ALAE habituel qui s'applique.

# FONCTIONNEMENT RÈGLEMENT

## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE :



Mme Caumont  
(MS-GS  
+direction)

Mme Briens (PS-MS)

Mme Dedieu (CP)

Mme Varachat (CE1-CE2)

Mme Roques (CE2-CM1)

Mr Mattera (CM1-CM2)

Mme Hernandez (Décharge de  
direction)

## LES AIDES MATERNELLES :



Maeva Faure (ATSEM)



Elsa Grolleau



Marie Larroquelle, Elisa Delbarre

## L'ASSURANCE INDIVIDUELLE CORPORELLE

Elle n'est pas indispensable dans le cadre des activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, elle est cependant vivement recommandée.

En revanche lors de sorties, tous les élèves doivent être assurés. Aucun élève ne pourra être accepté si son attestation en responsabilité civile et corporelle accident n'a pas été fournie.

## LA COMMUNICATION PARENTS - ENSEIGNANTS

Les parents sont invités à signaler **tout problème de santé ou familial**, pouvant avoir une incidence sur la vie scolaire de l'enfant.

Tous les documents distribués aux enfants doivent être **signés** par les parents, après en avoir pris connaissance.

De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous sur le **cahier de liaison**.

## LE MATÉRIEL ET VÊTEMENTS

Les parents veilleront régulièrement à l'**état des affaires** de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Le matériel perdu ou endommagé devra être remplacé rapidement.

Les vêtements que les enfants ôtent à l'école doivent être **marqués**, parfois ils les oublient et ne les reconnaissent pas.

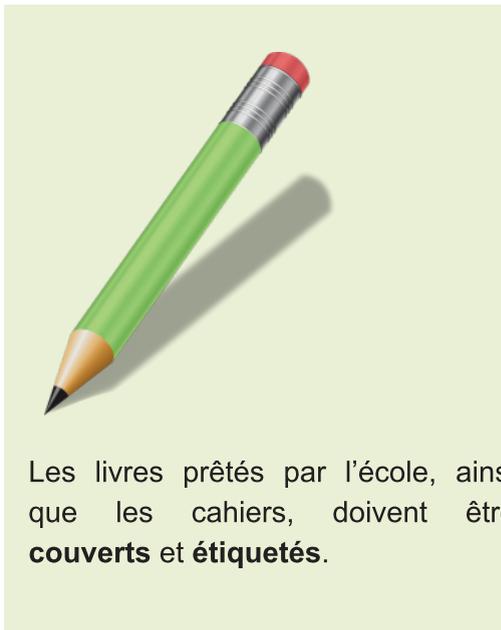
Pour les maternelles, des chaussons sont demandés pour rentrer dans les classes (privilégiez les chaussons faciles à enfiler).

## LES ABSENCES

Les parents doivent prévenir le matin même l'enseignant de toute **absence** de leur enfant. Un **justificatif écrit** (sur papier libre ou cahier de liaison) est demandé lors du retour en classe des élèves. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

En cas de maladies chroniques (asthme, allergies...), merci de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant pour mettre en place ou renouveler un **plan d'accompagnement individualisé (PAI)**.

Les prises en charge extérieures sur le temps scolaire (orthophoniste, psychomotricienne...), doivent être signalées au directeur qui fournira un document à compléter par le praticien, spécifiant les horaires et les personnes qui assurent le trajet.



Les livres prêtés par l'école, ainsi que les cahiers, doivent être **couverts et étiquetés**.

# CANTINE ET ENTRETIEN DE L'ECOLE

Les repas sont cuisinés sur site par un cuisinier de la société API Restauration. Le service cantine et l'entretien de l'école sont assurés par notre équipe d'agents municipaux .



**Pensez à amener  
votre serviette en  
tissu tous les lundis  
pour la semaine**



Carla



Sylvie



Monique

## LES HEURES DE REPAS

Les enfants prennent leur repas à la même heure tous les jours.

**12h15**

**Maternelles-CP**

**13h15**

**13h15**

**CE-CM**

**14h15**



## LES INSCRIPTIONS

Les enfants sont automatiquement inscrits pour l'année. Vous devez gérer les desinscriptions sur le site :

\*

**<https://www.logicielcantine.fr/stelixlechateau/>**

## LE MERCREDI

Le mercredi, le repas est inclus sur la journée au centre de loisirs. Pas de réservation sur le logiciel cantine.

**Tout repas non décoché avant le 15 de chaque mois pour le mois suivant sera facturé**

## TARIFS CANTINE

Pour bénéficier du tarif adapté au quotient familial, vous devez fournir une attestation à la mairie avant fin septembre.

Quotient familial	Prix forfaitaire famille	Participation état/commune
0-800	0,80€	4,05€
800-1300	0,90€	3,95€
1301-2000	1€	3,85€
2001-2300	2,50€	2,35€
+ 2301	2,85€	2€

## PAIEMENT

Le règlement peut se faire :  
- par carte bancaire directement sur le logiciel cantine,

## RETARD DE PAIEMENT

Les factures non acquittées à la date indiquée sont transmises au trésor public chargé d'assurer le recouvrement. Le règlement se fait alors auprès du trésor public.

Il n'est alors plus possible de payer à la mairie ou sur le logiciel.

# LIGNE DE BUS MARIGNAC ST ELIX

Une ligne de Bus Marignac / St Elix est assurée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.  
Informations auprès du directeur d'école.



Accompagnateurs bus pour les moins de 6 ans (Brigitte et Virginie).

Aller Marignac => St Elix		Retour St Elix =>Marignac	
	LMMJV	LMJV	Mer
Cazarré	8:30	16:38	12:28
Clares Basse	8:33	16:36	12:26
Arrouges	8:35	16:34	12:24
Ecole	8:40	16:30	12:20

Le jeudi, le transport scolaire passe à 16h30 comme les autres jours de la semaine pour permettre aux enfants de participer aux parcours éducatifs

# LA PAGE DES PARENTS

## PEL MEL

L'association PEL-MEL (Parents d'ELèves de Maternelle et ELémentaire) a pour but l'organisation de manifestations familiales en lien avec l'école. Tous les bénéfices sont reversés à l'école et l'ALAE pour **financer des activités, sorties et voyages scolaires.**

*L'association a besoin de volontaires ! En consacrant seulement quelques heures dans l'année à l'association vous contribuez au financement de nombreuses sorties pour nos enfants. On compte sur vous !*

Pour les contacter :

**[asso.pelmel@gmail.com](mailto:asso.pelmel@gmail.com)**

## LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Ils sont élus en début d'année scolaire par les parents d'élèves de l'école.

A ce titre, ils sont membres à part entière du conseil d'école. Ils votent le règlement intérieur de l'école, adoptent le projet d'école. Ils donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions relatives à la vie de l'école.

Avant chaque conseil d'école, les représentants de parents d'élèves font passer un questionnaire dans le cahier de liaison pour recueillir vos interrogations concernant l'école en général.

Pour les contacter :

**[parentselevesstelix@gmail.com](mailto:parentselevesstelix@gmail.com)**

# ALAE

L'Accueil périscolaire ouvre ses portes tous les matins à 7h30 et ferme le soir à 19h.

Les enfants sont accueillis sur ces temps par les animateurs de la MJC de Carbonne.

## L'EQUIPE D'ANIMATION

Sandrine Burdin (Directrice)

Marie Larroquelle

Virginie Cartier

Guillaume Poupard

Colombe Maton

Brigitte Barue

Pierre Forgele

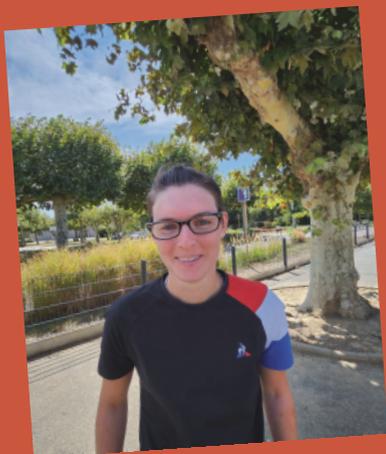
Aurelie Vignon

Marjorie Flourac

Gaetan Santouil

Elisa Debarre

Maeva Faure



Sandrine (Directrice)

## ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ECOLE

### INSCRIPTION

Remplir le dossier d'inscription composé de :

- la fiche de renseignement,
- la fiche sanitaire,
- le règlement intérieur signé,
- l'adhésion,
- attestation quotient familial CAF.

### TARIFS

Adhésion annuelle obligatoire à la MJC : 15€ pour le 1er enfant, 11€ pour le 2ème, 10€ pour le 3ème

Facturation de 1,80€ / heure max sur les temps accueil matin/soir.

Forfait journalier de 1.35 € pour la pause méridienne.

Tarif dégressif pour les quotients familiaux inférieurs à 800.

### PAIEMENT

Paiement par prélèvement bancaire ou par chèque, espèces, CESA à envoyer à la MJC de Carbonne (56 Rue Lucien Cassagne, 31390 Carbonne)

## LA JOURNÉE TYPE À L'ALAE

### 7H30-8H35 : ACCUEIL MATIN

Les enfants peuvent amener un petit déjeuner.

Avant 8h00, ils déjeunent en groupe au restaurant scolaire. C'est un temps calme et convivial pour démarrer la journée en douceur.

### 12H15-14H05 : LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET QUARTIER LIBRE

Le repas est confectionné sur place par notre cuisinier. Ce temps est encadré par des animateurs avec des référents pour les maternelles et élémentaires. Cela permet d'instaurer un moment privilégié et de mieux connaître les habitudes alimentaires des enfants.

Les trois axes de travail sur ce temps sont la bienveillance, l'écocitoyenneté et la responsabilité.

Les enfants ont un temps libéré avant ou après le repas. Des activités en libre accès sont proposées : jeux extérieurs, lecture, dessin, pochoirs...

### 13H10 : SIESTE POUR LES PLUS PETITS

Tous les enfants de PS vont à la sieste dans le dortoir. Les MS et GS qui en ressentent le besoin peuvent aller au dortoir pour faire la sieste ou un temps de repos d'au moins 20 mn. Les enfants sont accompagnés par les aides maternelles. En cours d'année, selon les besoins de chacun, les enfants qui ne dorment plus pourront participer aux activités.

### 16H25 -19H00 : ACCUEIL DU SOIR

Le goûter est à la charge des parents. Les activités permanentes sont en libre accès : jeux extérieurs, jeux de société, jeux de construction, jeux créatifs, bibliothèque.

Sur les temps du soir, l'équipe propose des animations en lien avec les événements du calendrier.

# ALSH

Ouverture de 7h30 à 19h, toutes les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et au mois d'août) et les mercredi après-midi de 12h15 à 19h.

La capacité d'accueil est de 50 places le mercredi et les vacances. Le centre accueille les enfants de Lafitte et Peyssies par convention.



La Communauté de Communes Coeur de Garonne, en charge de la compétence enfance et jeunesse, assure le pilotage et le financement de l'ALAE et l'ALSH.

La MJC de Carbonne assure la gestion du service.

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

### INSCRIPTION

Sur internet uniquement.

**Réservation obligatoire.  
Seul le paiement fait office  
de réservation définitive.**



Les programmes d'activités  
sur le site

<https://www.carbonne-mjc.fr/>

# VACANCES SCOLAIRES 2023-2024 ZONE C

Vacances de la Toussaint 2023	fin des cours le <b>vendredi 20 octobre</b> Reprise le <b>lundi 6 novembre</b>
Vacances de Noël 2023	Fin des cours le <b>vendredi 22 décembre</b> Reprise le <b>lundi 8 janvier</b>
Vacances d'hiver 2024	Fin des cours le <b>vendredi 09 février</b> Reprise le <b>lundi 26 février</b>
Vacances de printemps 2024	Fin des cours le <b>vendredi 5 avril</b> Reprise le <b>lundi 22 avril</b>
Pont de l'Ascension 2024	Fin des cours le <b>mercredi 08 mai</b> Reprise le <b>lundi 13 mai</b>
Grandes vacances 2024	A la fin des cours du <b>vendredi 5 juillet</b>

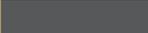
## TARIFS - PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par la Communauté de Communes Coeur de Garonne dans une volonté d'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire.

Paiement sur site à la réservation par chèque, espèces ou CESU (uniquement le mercredi).

Quotient familial	journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
0-400	8.50€	6.40€	6€
400-680	8.50€	6.40€	6€
681-880	9.50€	6.40€	6€
881-1080	10.60€	7.10€	6€
1081-1300	12€	8€	6€
+ 1300	14€	9€	6€

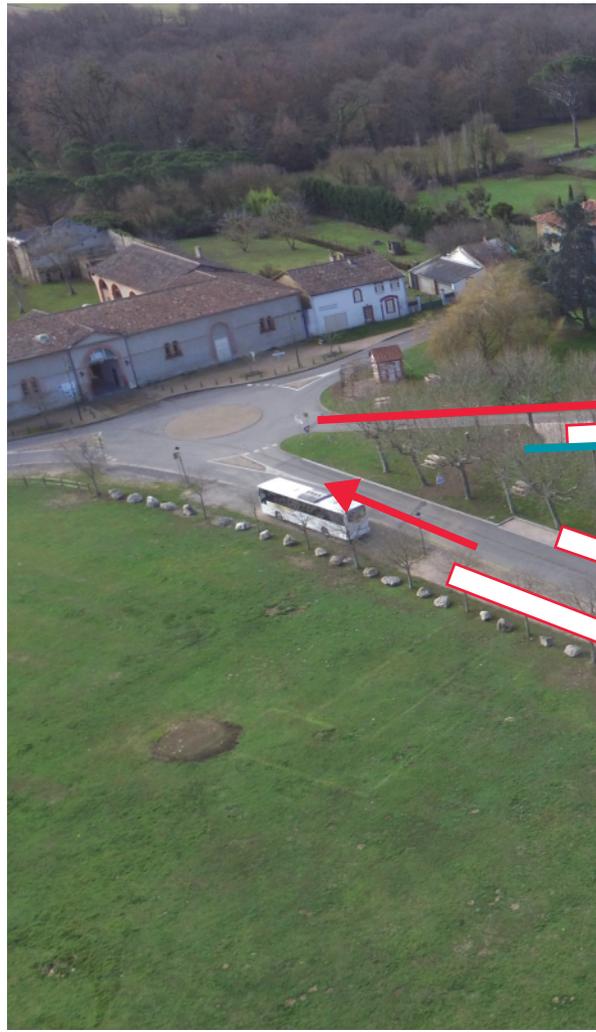
# STATIONNEMENT CIRCULATION

-  **Sens de circulation  
voitures**
-  **Voie de cheminement  
piétons - vélos**
-  **Parking à vélo**
-  **Zone de stationnement  
voitures**
-  **Zone de stationnement  
réservée personne  
mobilité réduite**
-  **Zone de stationnement  
réservée bus**
-  **Zone de stationnement  
minute (dépose ALAE)**

## VOITURES

Pour la sécurité des enfants, respecter les sens de circulation.

Les places de stationnement face à l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux parents accompagnés d'enfants en bas âge.



## CYCLISTES

Pensez à mettre vos casques vélo, ils sont obligatoires.

Pour plus de sécurité, nous recommandons aux enfants en vélo d'emprunter les voies piétonnes en veillant toutefois à ne pas gêner les piétons.

## PIETONS

Circulez en toute sécurité en empruntant les voies de cheminement adaptées et les passages piétons.

